

Paris, le

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2005**

Le 24 janvier 2005, la séance a été ouverte à 19 heures 15 dans la salle des mariages de la Mairie du 14^{ème} arrondissement, sous la présidence de M. CASTAGNOU, Maire du 14ème arrondissement.

Secrétaire de séance : Mme Marianne AUFFRET

Membres présents : 26

Mme Isabelle ALEXANDRE, Mme Marie-Thérèse ATALLAH, Mme Danièle AUFFRAY, Mme Marianne AUFFRET, M. Adrien BEDOSSA, Mme Geneviève BELLENGER, M. Jean CALVARY, M. Pierre CASTAGNOU, Mme Nicole CATALA, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, M. Sergio CORONADO, M. Luc DERAÏ, M. René DUTREY, Mme Aude EVIN, M. Vincent JAROUSSEAU, M. Claude LEVY, Mme Michèle LOUX, M. Jean-Paul MILLET, M. Yves OGE, Mme Marie-Louise PADOVANI, M. Romain PARIS, Mme Carine PETIT, Mme Danièle POURTAUD, Mme Christine VILLARD, M. Pascal VIVIEN.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes : 3

- M. Michel-Roland CHARVOT,
- Mme Camille MARQUES,
- Mme Marielle de SARNEZ.

dont les mandataires sont respectivement :

- M. Pierre CASTAGNOU,
- M. Jean CALVARY,
- M. Yves OGE.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir : 1

- M. Jean-François SANTACROCE.

M. CASTAGNOU : Je voudrais vous donner une information concernant les résultats du recensement de la population parisienne.

Le nombre d'habitants à Paris a augmenté entre 1999 et 2004, alors que la population avait diminué entre 1990 et 1999.

Paris est passé de 2 125 246 habitants à 2 142 800 habitants, ce qui représente 17 554 Parisiennes et Parisiens de plus, soit une augmentation de 0,8 %.

S'agissant du 14^{ème}, l'évolution est également positive. La population entre 1999 et 2004 a augmenté de 0,7 %. Notre population est passée de 132 844 à 133 800 habitants, soit un millier d'habitants en plus ;

Certains arrondissements voient leur population diminuer : dans le 5^{ème} arrondissement, dans le 7^{ème} et très fortement dans le 16^{ème} (plus de 14 %) où elle est passée de 161 773 à 139 000 habitants.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de Monsieur le Maire de Paris :

- Projet de délibération DVD 2005-02 / DU 2005-08

Aménagement de voies publiques dans le site de l'hôpital Broussais, à Paris 14^{ème} arrondissement :

- Approbation du bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement de voies publiques sur le site de l'hôpital Broussais ;

- Approbation du programme de l'opération ;

- Approbation du principe et des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre technique relatif à l'aménagement des voies dans le site de l'hôpital Broussais ;

*Rapporteurs : Madame Geneviève BELLENGER
Monsieur Romain PARIS*

Mme BELLENGER : Comme chacun le sait, la concertation préalable concernant le désenclavement du site de Broussais constitue une opportunité pour ce quartier situé en périmètre GPRU et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je préfère parler d'ouverture d'un morceau de ville à la ville plutôt que du désenclavement. En effet, le but est bien d'y implanter des activités nouvelles, favorisant la redynamisation du quartier tout entier, sur un site aujourd'hui infranchissable.

Rappelons que la concertation préalable qui s'est déroulée du 13 octobre au 14 novembre comprenait une exposition, un registre et une boîte à idées avec l'accompagnement de plusieurs heures de présence des services de la Ville de Paris pour répondre aux questions de la population.

Pour approfondir la concertation lors de la réunion publique du 4 novembre 2003, une présentation du projet a eu lieu en Conseil de Quartier Didot-Porte de Vanves le 6 décembre dernier et une marche exploratoire le 9 décembre a été organisée, vu la forte résistance qui s'est exprimée lors de la réunion publique sur l'ouverture du site à la circulation par la rue des Mariniers. D'ailleurs, cette ouverture a été l'objet d'une forte proportion des 42 observations portées sur le registre ainsi que de deux documents signés et d'un projet de pétition. Ils émanent d'habitants, de l'association « Paris 14 Les Mariniers pour la qualité de vie » et du

« Collectif Redessinons Broussais » qui mène un travail de terrain important avec la population dans le cadre d'un atelier populaire d'urbanisme.

Outre le rejet de la circulation générale par la rue des Mariniers, les habitants ont déploré le manque de vision d'ensemble intègrant l'évolution des différents bâtiments de ce site à l'aménagement urbain, de telle sorte que le projet ne se limite pas à la seule desserte des voies publiques. Nous soutenons complètement cette orientation et, en ce sens, plusieurs réunions ont eu lieu à l'initiative de la Ville de Paris afin de progresser et de dégager une vision globale de l'avenir des bâtiments, en concertation avec l'AP-HP.

Mais cette procédure partenariale et de transparence n'est toujours pas du goût de cette institution, comme nous l'avons remarqué sur plusieurs de ses projets. Sa réflexion sur le devenir de Broussais est beaucoup plus empreinte d'une logique de rentabilité que d'une logique de service public.

Jouant au chat et à la souris, abattant ses cartes sans coup férir, il est vrai que la volonté manifeste de l'AP-HP baigne encore à ce jour dans un clair-obscur plus obscur que clair, contrastant avec la volonté affichée et constante de la Mairie du 14^{ème} et de la Ville de Paris de faire revivre ce morceau de la ville pour l'intérêt de l'ensemble du quartier et de ses habitants.

Ainsi, outre l'aménagement du siège de la Croix Rouge et de son école d'infirmières qui a été inaugurée en décembre dernier dans les bâtiments Jean Sicard, Emile Sergent et René Lebaill, la Mairie du 14^{ème} a confirmé une fois encore son intérêt pour les bâtiments René Descartes et Ambroise-Didot en vue d'y implanter un équipement culturel de proximité. De même, le Centre Social de la Ville de Paris a également confirmé son intérêt d'implanter, dans le bâtiment Gaudard d'Allaines, un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

De son côté, l'AP-HP continue à jouer avec les blocs de construction proposant à la dernière minute de déplacer le Centre Social Carrefour 14 du bâtiment Maurice Raynaud au bâtiment Ambroise Didot pour y installer son centre de loisirs Pomme d'Api, sans aucune certitude sur le maintien du centre d'orthogénie. Pire, l'AP-HP a même proposé, histoire de rentabiliser le site, la démolition du bâtiment Halpern pour y construire un parking de 300 places, alors qu'une association concernée par les maladies rares a déjà manifesté son intérêt.

Avec un tel partenaire, la volonté de globaliser la réflexion en intégrant la totalité du devenir des sites concernés est difficile à élaborer. Mais cela ne nous empêchera pas d'avancer pour donner vie et sens aux attentes de la population.

En prenant appui sur le fruit de la consultation des associations et des habitants, la Ville de Paris a, à notre demande, revisité son programme initial.

Ainsi il prend en compte le rejet d'une liaison circulée sur la rue des Mariniers et inscrit comme élément structurant une ouverture de ce morceau de ville au quartier par l'aménagement prioritaire de liaisons piétonnes et cyclables, tout en permettant une desserte automobile de proximité nécessaire au fonctionnement du site.

C'est une approche innovante qui, pour être satisfaisante, devra s'accompagner d'un accès pour les ambulances par la rue des Mariniers et d'une réelle intégration de l'aire de retournement de la rue des Mariniers dans la promenade Auguste Renoir afin d'améliorer

sensiblement la rue des Mariniers mais, également, l'accès à la crèche municipale située à proximité.

Ainsi le programme prévoit

- le maintien de la rue des Mariniers en impasse tout comme la rue des Arbustes.
- la valorisation de la promenade Auguste Renoir en lien avec la rue des Mariniers et l'accès à la crèche,
- la création de voies publiques sur l'actuel tracé de la desserte interne du site hospitalier, voies qui seront recalibrées de façon à permettre l'entrée et la sortie du site depuis la rue Didot,
- la démolition d'une travée longitudinale du parking existant est envisageable, réduisant ainsi d'un tiers la largeur de la dalle haute. En contrepartie, un trottoir planté d'arbres pourra border cette voie.

Ce programme prévoit également une boucle de desserte des pavillons situés à l'arrière de la parcelle par une voie publique à sens unique autour du bâtiment Leriche permettant, d'une part l'accès à Gaudard d'Allaine et d'autre part le retournement des véhicules quittant le site.

Enfin, les voies de la Petite Ceinture seront recouvertes partiellement ou totalement, selon la concertation qui va se poursuivre, au débouché de la rue Didot, accompagnant ainsi en parvis le futur équipement culturel.

Concernant le stationnement, une offre contenue sur la dalle inférieure du parking actuel répondra aux besoins des activités en horaires décalés des hospitaliers. A ce sujet nous serons attentifs à l'étude d'une offre de stationnement pour les riverains, si cela est possible.

Enfin, la dalle haute du parking pourra être aménagée en espace paysager traçant la meilleure continuité avec la promenade Auguste Renoir.

Cependant, son aménagement devra tenir compte des contraintes structurelles de la dalle qui ne permet pas de supporter la création d'un jardin, comme nous le ferons pour la couverture du périphérique, Porte de Vanves. Un aménagement léger à caractère minéral sera ainsi élaboré.

Aussi, chers collègues, je vous demande de bien vouloir délibérer afin d'autoriser le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour les études de conception, d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des travaux en étroite concertation avec les associations, le Conseil de Quartier et les élus du 14^{ème} et dont les modalités de concertation qui seront définies lors d'une prochaine réunion, début février, avec les services et les associations, seront intégrées au Cahier des Clauses Techniques Particulières de ce marché.

M. PARIS : Ce qu'il est demandé d'approuver ce soir n'est qu'un programme, un certain nombre d'intentions et d'orientations qui ont été définies dans le cadre d'un premier travail de concertation. L'essentiel reste à faire. Il faut maintenant définir un projet : comment vont s'organiser les voies, la promenade sur la couverture de la Petite Ceinture, le raccord entre cette promenade et la rue Didot ?

Sur ces points la concertation reste à faire : une première réunion est prévue avec les associations et le Conseil de quartier, en vue de l'élaboration du cahier des charges de cette étude, ce qui est une démarche assez remarquable.

Il faut faire en sorte que ce projet d'aménagement soit une réussite exemplaire pour l'arrondissement.

Je rappelle que nous avons fait le choix original d'inscrire dans un site déjà bâti et anciennement fonctionnel des fonctions différentes et un système de desserte nouveau. Cela pose des questions de conception importantes : comment se réapproprier, sans les dénaturer, des lieux qui ont déjà une histoire propre ?

Depuis trois ans et demi, nous sommes contraints de suivre les fluctuations de l'AP-HP. Cette délibération va permettre d'inscrire clairement les premiers principes fondamentaux de l'aménagement du site, notamment au sujet des espaces destinés à devenir publics et de la voirie.

M. CASTAGNOU : Ce projet multiple et très important prendra place dans la durée. Il concernera aussi la prochaine mandature.

M. CASTAGNOU donne la parole à M. OGE et Mme CATALA

M. OGE : Les élus UDF considèrent que ces travaux de voirie sont utiles. Néanmoins, nos concitoyens ont un peu de mal encore à se rendre compte de leur portée et de leur signification.

Il s'agit aujourd'hui de voter un principe dont il faudra considérer les applications avec attention. Pour ma part, je ne suis pas favorable à ce que la rue des Arbustes reste une impasse.

Le projet consiste à élargir la voie principale, le long des rues Leriche et Sergent. Il sera important que cet élargissement se fasse le plus modérément possible, sans comblement. En effet, je ne vois pas l'intérêt de combler : vous risquez de bloquer des fenêtres qui appartiennent à la croix-Rouge. Il faut garder cette dénivellation, compte tenu que cette voie sera limitée en vitesse.

Par ailleurs, pourquoi ne pas faire de la rue des Mariniers une voie de circulation ?

Je ne sais pas si le recouvrement de la partie de Petite-Ceinture est très utile, ni si cela pourra être fait de manière normale.

Enfin, les activités qui vont s'installer dans les bâtiments de l'Hôpital Broussais vont amener beaucoup de voitures. Je crains qu'il n'y ait pas beaucoup de places pour les riverains.

Des parcmètres seront-ils prévus ?

De manière générale, il faut être très prudent sur le type de travaux à engager et en tout cas, expérimenter les mesures envisagées avant de les rendre définitives.

Mme CATALA : Je voudrais exprimer mes réserves par rapport au projet qui nous est soumis. En effet, si on lit attentivement ce projet, on constate que la rue de Mariniers et la rue

des Arbustes ne changent pas, que 150 places de parking seront supprimées sur la dalle supérieure de l'ancien hôpital Broussais et que les voies de circulation internes seront élargies.

5 600 000 euros pour au total deux changements, c'est beaucoup d'argent pour un résultat limité.

M. CASTAGNOU : M. OGE, une fois la concertation effectuée et les études techniques réalisées, il faut faire des choix. Ces choix correspondent à une vision de l'aménagement de notre ville.

Dès le départ, nous nous sommes opposés à ce qu'il soit mis fin à l'impasse de la rue des Arbustes. Nous avons considéré qu'il serait nocif pour les habitants de ce quartier de créer un trafic de transit entre les rues Didot et Losserand. Cette position est partagée par une très large majorité d'habitants, si j'en juge par le degré d'inquiétude extrêmement fort qu'avait provoqué la rumeur contraire, totalement infondée.

S'agissant de la rue des Mariniers, les riverains ont réagi très négativement à l'hypothèse d'une ouverture sur le site de Broussais. La rue des Mariniers est déjà suffisamment encombrée, par des camions de livraison notamment. Y ajouter une circulation dont nous ne pouvons mesurer l'importance n'irait pas dans le sens d'une amélioration.

Mme CATALA, je ne partage pas votre perception du projet : il comporte de nombreux aménagements qui, ajoutés les uns aux autres, proposent des modifications très importantes qui justifient le coût.

Mme BELLENGER : Concernant le coût, nous ne sommes pas devant un simple projet de voirie. Il s'agit de l'accompagnement d'un projet urbain global.

Les personnes qui ont travaillé dans le cadre de l'Atelier Populaire d'Urbanisme ont une vision de ce futur quartier comme un lieu architecturalement innovant, ambitieux, pour redonner vie à cette partie du territoire du GPRU. Le quartier environnant attend beaucoup de ce site, aussi bien en tant que futur équipement culturel que par la nouvelle centralité qu'il va créer.

S'agissant du stationnement, les 300 places proposées par l'AP-HP n'ont pas de sens dans la mesure où il y aura 80 places mises à disposition pour répondre aux besoins du personnel hospitalier et une desserte suffisante par les transports en commun.

Nous allons demander que ce stationnement soit de droit commun, avec une possibilité de convention pour le personnel hospitalier.

M. CASTAGNOU : J'ajoute qu'une vingtaine de places sont en outre disponibles le long de l'hôpital, ce qui fait 100 places.

Le site sera très bien desservi par le tramway.

J'ai noté que le Président de l'UMP soutient l'action du Maire de Paris en matière d'aménagement de voirie et de transport en commun, et qu'il allait s'en inspirer pour son action dans le département des Hauts-de-Seine.

M. PARIS : S'agissant de la voie centrale, la pente actuelle qui fait un double dos d'âne est pittoresque et permettrait d'envisager une circulation à vitesse réduite. Néanmoins, l'obligation de faire passer le réseau des égouts nécessite de faire une pente régulière.

Le coût du projet est justifié par son ampleur : le site fait plus de 4 hectares. Si on veut lui redonner vie, l'investissement compense faiblement les années de délaissement qui nous ont précédé.

M. CASTAGNOU : La configuration est très compliquée. Le choix de la Ville et de l'AP-HP a été de conserver les bâtiments existants qui répondent à une période de l'architecture française.

M. CASTAGNOU lève la séance à 19 h 52, afin de donner la parole au public. Il l'a rouvra à 20 h 08.

M. CASTAGNOU : S'agissant de la crèche de la rue des Mariniers, nous devons réfléchir à un traitement approprié pour en faciliter l'accès. Il faudra se concerter avec la Directrice et les usagers de la crèche.

La Ville a pris la décision d'acquérir le Pavillon Descartes-ex chaufferie pour y réaliser un centre culturel. Le projet n'est pas encore défini, même si des propositions ont été faites par des associations.

La Ville a fait savoir qu'elle était intéressée par le bâtiment Ambroise-Didot, occupé par la morgue jusqu'en 2006.

Mme POURTAUD, dans le cadre de sa délégation, est chargée de réfléchir aux modalités de concertation pour engager la réflexion commune avec les associations et les habitants. Il s'agit de répondre avant tout aux besoins de la population : nous sommes dans un quartier qui est une sorte de désert culturel. Il faut être ambitieux, pour la population du quartier, du 14^{ème} et de Paris, sans oublier les communes limitrophes.

L'année 2005 verra donc s'engager la réflexion sur le contenu du projet de centre culturel sur l'emprise de Broussais.

M. CASTAGNOU donne la parole à M. DUTREY.

M. DUTREY : S'agissant des espaces verts, la présente délibération ne concerne pas l'aménagement de la dalle supérieure. Il y aura un aménagement spécifique de l'espace sur la dalle. « L'aménagement léger à caractère minéral » proposé par la délibération ne signifie pas un aménagement de faible importance mais un aménagement qui ne sera pas lourd.

Néanmoins, on ne peut appeler cela un jardin : il n'y aura pas un mètre de terre. Il y aura peut être la possibilité de faire des caissons pour mettre de la terre et des arbres. Il faudra trouver un mode de végétalisation qui ne demande pas de racines profondes. Il s'agira donc plutôt d'une promenade.

Ce qui est décidé dans cette délibération, c'est de ne pas casser la dalle supérieure, la couverture de la Petite Ceinture, ni de procéder à un aménagement de la dalle en jardin avec 1 m de terre. Il y aura par la suite un aménagement qui donnera lieu à une concertation puis à une délibération.

Mme BELLENGER : Concernant les circulations douces, il s'agit d'un programme et non d'un projet défini. L'élément structurant de l'ouverture de ce quartier à la Ville consiste en circulations douces, d'est en ouest, de la rue R. Losserand à la rue Didot, à partir d'Auguste Renoir.

Sur proposition de M. CASTAGNOU, le projet est adopté à la majorité, M. VIVIEN, Mme CATALA et M. OGE, ayant le pouvoir de Mme de SARNEZ, s'abstenant.

- Projet de délibération : DPA 2004-307

Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation des fenêtres au LEI Lucas de Nehou 19, rue Friant 75014 Paris et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

Rapporteur : Monsieur Vincent JAROUSSEAU

M. JAROUSSEAU : Il s'agit de remplacer les menuiseries extérieures des façades qui sont extrêmement dégradées. Cette opération s'inscrit dans la continuité de celles qui ont été réalisées depuis 2002.

Ce programme prévoit 3 tranches de travaux sur trois étés, durant respectivement six semaines.

L'opération globale est estimée à 300 000 euros par tranche. Ces travaux démarreront à l'été 2005.

Sur proposition de M. CASTAGNOU, le projet est adopté à l'unanimité.

- Projet de délibération : DASCO 2005-02

Approbation des modalités d'attribution d'un Appel d'Offres Ouvert relatif à la fourniture et livraison de livres et manuels scolaires nécessaires aux écoles maternelles, élémentaires et aux établissements du second degré de la Ville de Paris pour le 14^{ème} arrondissement notamment, valable de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2006.

Rapporteur : Monsieur Vincent JAROUSSEAU

M. JAROUSSEAU : Il s'agit de relancer un marché du lot n°4 pour le remplacement des manuels scolaires, concernant toute la Capitale.

La société titulaire du marché a fait savoir, en septembre dernier, qu'elle ne souhaitait plus reconduire le marché.

Sur proposition de M. CASTAGNOU, le projet est adopté à l'unanimité.

- Proposition de vœu :

Proposition de vœu déposée par Pierre CASTAGNOU, Marie-Thérèse ATALLAH et Jean-Paul MILLET concernant la pérennité du Centre social Didot-Broussais.

M. CASTAGNOU lit le texte du vœu :

« L'AP-HP accueille les activités du Centre social Didot-Broussais sur le site de l'hôpital Broussais depuis le 1^{er} mars 2001. Cette mise en place, qui s'est faite de façon précipitée, s'est formalisée par la signature, le 28 février 2001, d'une convention d'occupation annuelle, donc précaire, portant sur des locaux d'une superficie de 246 m² avec l'association gestionnaire « Carrefour 14 ». Depuis son ouverture, le Centre social souffre de lourdes difficultés financières, liées essentiellement au fait de devoir s'acquitter d'un loyer très élevé de plus de 30 000 € par an. Difficultés auxquelles viennent s'ajouter les restrictions budgétaires décidées par l'Etat en direction des associations.

Suite à un courrier du 6 décembre 2004 du président de l'association « Carrefour 14 » au Maire du 14^{ème} mentionnant une « grande inquiétude pour l'avenir », la municipalité du 14^{ème}, très attachée à l'existence et aux missions de ce Centre, a entrepris aussitôt les démarches nécessaires pour résoudre dans l'immédiat le déficit financier. C'est ainsi que la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé de la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales se sont accordées pour débloquer une aide exceptionnelle de 30 000 €. En outre, un travail de mise à plat des finances s'est engagé entre le Centre social et ces deux partenaires afin de parvenir à dégager les conditions d'un équilibre financier pérenne.

Par ailleurs, dans un courrier du 27 décembre 2004 adressé à Carrefour 14, le directeur du patrimoine et de la logistique de l'AP-HP demandait au Centre social de « bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires pour libérer le site (qu'il occupe) dans les prochains mois », la convention d'occupation signée pour 2004 arrivant à son terme le 31 décembre 2004 et la direction de l'AP-HP faisant valoir que le bâtiment Maurice Raynaud, et en particulier le volume actuellement occupé par le Centre social, était désormais réservé au centre de loisirs de l'hôpital.

L'utilité de ce Centre social n'est plus à démontrer. Outre sa situation géographique privilégiée, il offre une qualité d'animation et de vie de quartier indéniable dont la population est très demanderesse. Le Centre social est en effet le lieu d'activités d'alphabétisation, de Français Langue Etrangère, d'accompagnement scolaire, d'ateliers Enfants, d'ateliers Jeunes et d'ateliers Adultes, etc. Il compte quelque 200 adhérents et est fréquenté par plus de 300 familles.

Aussi, afin d'assurer la pérennité de l'activité du Centre social Didot Broussais, le Conseil d'Arrondissement demande-t-il au Maire de Paris que, dans le cadre des discussions de la Ville de Paris avec l'AP-HP sur le devenir du site de Broussais et de ses bâtiments, soit pris en compte le maintien à Broussais de ce Centre social indispensable à la population du quartier. »

M. CASTAGNOU donne la parole à Mme ATALLAH, M. MILLET, M. OGE, M. JAROUSSEAU et M. VIVIEN.

Mme ATALLAH : Il n'est pas difficile de réaliser un Centre Social si on ne prend pas en compte son projet et sa pérennité dans le quartier où il doit travailler. La situation de l'équipe gestionnaire est inconfortable dans les conditions instables où se trouve ce centre.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de douter de l'intérêt réel que portait l'ancienne mandature à la réalisation d'un véritable projet de développement social de proximité, en lien avec les difficultés des habitants de ce quartier, ayant accepté de faire supporter au Centre Social un montant de loyer de plus de 30 000 euros par an et une convention qui peut être remise en cause chaque année.

Quatre ans après sa création, et malgré la situation instable de la convention de location qui lie l'AP-HP et l'association gestionnaire, nous constatons que, grâce au dévouement de l'équipe professionnelle et à la contribution active d'un réseau de bénévoles et d'acteurs sociaux, le Centre Social a pu s'enraciner dans son quartier en menant diverses actions en phase avec la population.

C'est l'intérêt porté à cette action qui m'a poussée à intervenir sur le maintien de ce Centre sur le site de Broussais. Il faut rappeler qu'un Centre Social se construit avec la participation

des habitants. Son projet s'inscrit dans un lieu et se nourrit des souhaits et compétences des habitants. Son projet et son histoire sont intimement liés au lieu où il se trouve.

Toutes les activités du Centre Social montrent combien l'équipe est capable de faire face à la mutation sociale et culturelle de ce quartier. Par exemple, le Centre Social n'a pas hésité à accueillir la population du Centre d'hébergement des demandeurs d'asile qui se trouvait sur le site de Broussais en 2002. Pour toutes ces raisons, relatives à la nature même d'un centre social et du Centre Social Didot-Broussais, je souligne la nécessité du maintien de ce Centre dans les lieux.

M. MILLET : Il faut soutenir ce Centre pour 3 raisons :

- il est unique dans l'arrondissement et dans le quartier,
- il s'inscrit dans le projet territorial Politique de la ville que nous avons voté,
- les besoins sont, en la matière, considérables et un second centre social dans le quartier Politique de la ville s'avère nécessaire.

J'ai été invité à la dernière assemblée générale du Centre Social. J'ai pu constater le grand dynamisme de l'équipe gestionnaire et la motivation de l'ensemble du personnel.

Pour prolonger des actions engagées, il faut remédier à la situation de saturation dans lequel se trouve ce centre. Les difficultés financières ont été partiellement résolues, notamment grâce à la subvention de la Ville.

Lorsque j'ai pris connaissance de la lettre de l'AP-HP, j'en ai été scandalisé. J'ai proposé à Mme ATALLAH de faire un vœu visant au maintien du centre dans le quartier.

Cette lettre est en effet révélatrice de la gestion technocratique et provocatrice de la Direction Générale de l'AP-HP qui ne tient aucun compte des problématiques locales.

M. OGE : Je suis triste de la critique dirigée contre l'ancienne mandature.

Ce centre a peut-être été fait rapidement mais surtout avec des moyens limités. Il est vrai que vous avez l'habitude de prendre des moyens nettement moins limités.

Je suis un peu étonné par cette proposition de vœu : si le Maire du 14^{ème} et le Maire de Paris veulent que ce centre continue, il continuera. C'est l'évidence.

M. CASTAGNOU : S'il suffit que le Maire de Paris et le Maire du 14^{ème} décident, alors le Conseil d'Arrondissement ne sert pas à grand chose. Vous êtes tous porteurs de l'intérêt général et des besoins de notre arrondissement.

Le fait de déposer une proposition de vœu en la soumettant au débat et au vote du Conseil d'Arrondissement permet d'en discuter, y compris devant le public présent, et d'engager l'ensemble du Conseil. Je trouve cela très important.

Le vœu une fois voté, le Maire de Paris est tenu de répondre au Conseil d'arrondissement et sa réponse devient publique.

M. JAROUSSEAU : Je veux témoigner de l'importance de ce Centre Social dans le quartier, notamment pour les écoles. Le Centre Social propose, entre autres, des activités d'accompagnement scolaire qui, bien qu'existant dans d'autres structures sur le sud-ouest de l'arrondissement, sont trop rares.

La raison invoquée par l'assistance publique pour exclure ce Centre Social, à savoir réserver une place à l'activité soit disant « florissante » du Centre de Loisirs Pomme d'Api, prête à

sourire. Nous sommes tout à fait disposés à accueillir les enfants du personnel de l'AP-HP dans les centres de loisirs municipaux alentours, comme nous le faisons déjà.

M. VIVIEN : Je ne sais pas si la création de ce centre a été précipitée, en tout cas il a été créé et vous êtes les premiers à en reconnaître l'utilité. Je rappelle qu'il avait été créé à l'initiative de Mme CATALA.

Je pense que le Maire de Paris, qui est Président du Conseil d'administration de AP-HP, ne manquera pas de porter le meilleur intérêt à cette proposition.

M. CASTAGNOU : Comme vous le savez très bien, ce genre de décision ne relève pas du Conseil d'Administration de l'AP-HP, ni même du Président, mais de la Directrice Générale qui est nommée par le Gouvernement en Conseil des Ministres.

Il faut donc créer un rapport de force, auquel contribuerait un vote unanime. J'ajoute qu'il n'y a pas à proximité de locaux susceptibles d'accueillir le Centre social. Voilà pourquoi le délogement met en péril la pérennité du centre.

J'irai plus loin : je m'inquiète de l'avenir du Centre d'orthogénie qui est dans le même bâtiment. Au moment où nous célébrons, de manière quasi unanime, le trentième anniversaire de la loi Veil, je voudrais que nous nous saisissions également de ce dossier qui est extrêmement important.

Sur proposition de M. CASTAGNOU, la proposition est adoptée à l'unanimité, M.VIVIEN ne prenant pas part au vote.

- Choix du thème du prochain CICA

M. CASTAGNOU : Sur proposition de M. CORONADO et de la majorité municipale, après consultation des associations, il vous est proposé de consacrer le CICA du jeudi 3 mars au thème suivant :

« La mise en place du budget participatif dans le 14^{ème} arrondissement ».

M. CORONADO : Ce thème avait été évoqué en Bureau du CICA. Lors de la dernière réunion du Bureau, aucun thème n'a recueilli l'assentiment de toutes les associations. Voilà pourquoi j'ai décidé de le proposer : cela s'inscrira parfaitement dans le calendrier que nous nous sommes fixés.

Après discussion générale, ce thème est mis au vote et est adopté à la majorité. M. OGE ayant le pouvoir de Mme de SARNEZ votant contre.

M. CASTAGNOU lève la séance à 20 h 45.